

République française - Département de la Haute-Savoie  
**Syndicat Intercommunal de Flaine**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Avenant à la convention d'aménagement touristique (Article 42) du  
24 mai 2005

L'an deux mille vingt-deux,

Le 20 janvier à 18 h 45,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Rozenn DURAND, Julien DELEMONTEX

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Sabine TOUNA, Sophie DEPOISIER, Kader KHADRAOUI,

Etaient excusés : Jean-Paul CONSTANT, Stéphanie FERRAND, Jeanne VAUTHAY, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 12/01/2022

Présents : 9

Date d'affichage : 14/01/2022

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

M. Le Président informe les membres du Comité que dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence Alhéna à Flaine, un avenant à la convention d'aménagement touristique du 24 mai 2005 est proposé afin d'apporter des précisions et des modifications à cette dernière.

**Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance de l'avenant, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet d'avenant
- **autorise** le Président à signer l'avenant à la convention d'aménagement du 24 mai 2005.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

